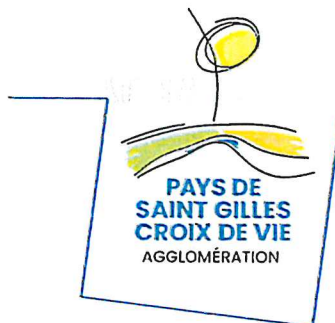




République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 34

DELIBERATION
n° 2025 - 02 - 19

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 10 AVR. 2025

ID : 085-200023778-20250403-DL2025_02_19-DE

SLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 3 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 avril, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 27 mars, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Dominique MALARY, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sylvie MORNET, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Sandra DUBOS, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Céline DELOMME, Thierry BIRON, Jean-Baptiste RABINIAUX, Thierry FAVREAU, Laurent REIGNIEZ, Isabelle DURANTEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Olivier ROBIC, Tiphany JACOMINO.

Pouvoirs : Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Jean-Baptiste RABINIAUX à Dominique MALARY / Thierry FAVREAU à Patricia ROUVREAU / Isabelle DURANTEAU à Xavier BERNARD / Joël GIRAUDEAU à Thomas PERROCHEAU / Jérôme MESNARD à François BLANCHET / Kathia VIEL à Evelyne CHAUVEL / Jean-Yves LEBOURDAIS à Christine CRESTOIS / Olivier ROBIC à Jean-Pierre STEPHANO.

Hervé BESSONNET est désigné secrétaire de séance.

**Avenant n° 2 au marché n° 2022-005 Diagnostic et
schéma directeur d'assainissement des eaux
usées du Pays de Saint Gilles Croix de Vie - lot 2
secteur sud**

Le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération a conclu un marché de diagnostic et schéma directeur d'assainissement des eaux usées du Pays de Saint Gilles Croix de Vie - lot 2 secteur sud avec ARTELIA le 3 janvier 2022, pour un montant de 488 180 € HT en ce qui concerne la tranche ferme et de 505 520 € HT toutes tranches comprises pour une durée estimée de 24 mois à compter de sa date de notification, selon le calendrier détaillé d'exécution établi.

Toutefois, les recueils nécessaires à l'établissement des diagnostics n'ayant pu avoir lieu aux dates prévues initialement compte tenu des conditions météorologiques, il a été nécessaire de prolonger la durée du marché n° 2022-005 de 12 mois, par avenant n° 1.

Les investigations complémentaires nécessaires ont également nécessité plus de temps qu'envisagé initialement. La réalisation des contrôles de branchements (phase 3 de l'étude) étant programmée jusqu'à début mars 2025, il a été nécessaire de prolonger la durée du marché par ordre de service pour permettre d'intégrer les conclusions de ce volet de l'étude au schéma directeur.

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 5216-1 et suivants,

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2120-1 2°, L2123-1 1°, R2123-1 1°, R2123-1 à R2123-7, L2194-1, R2194-7 et R2194-8,

Vu les arrêtés de M. le Préfet de la Vendée n° 2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021 portant respectivement modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2021-10-52 en date du 2 décembre 2021 portant attribution du marché de diagnostic et schéma directeur d'assainissement des eaux usées du Pays de Saint Gilles Croix de Vie - lot 2 secteur sud »,

Vu le marché n° 2022-005 de diagnostic et schéma directeur d'assainissement des eaux usées du Pays de Saint Gilles Croix de Vie - lot 2 secteur sud, et son avenant n° 1,

Vu les crédits inscrits au BP 2025,

Vu le projet d'avenant n° 2 au marché n° 2022-005 de diagnostic et schéma directeur d'assainissement des eaux usées du Pays de Saint Gilles Croix de Vie - lot 2 secteur sud,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 19 mars 2025,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE :

Article 1 : d'approuver la passation d'un avenant n° 2 au marché n° 2022 005 de diagnostic et schéma directeur d'assainissement des eaux usées du Pays de Saint Gilles Croix de Vie - lot 2 secteur sud, ayant pour objet de prolonger la durée du marché de 7 mois et sans incidence financière ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 2 correspondant et à prendre tout acte d'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Hervé BESSONNET

Givrand, le 8 avril 2025

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le :

- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le :

10 AVR. 2025

10 AVR. 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.